

Cherbourg-en-Cotentin, le 11 mai 2020

Madame, Monsieur,

Depuis le 17 mars 2020, la France est confinée, et les entreprises dans la majorité fermées pour faire reculer le phénomène de propagation du Coronavirus. La situation s'étant améliorée récemment, une phase de déconfinement progressif est en cours depuis le 11 mai.

Le présent courrier a vocation à vous informer de l'organisation mise en place par notre société pour assurer son fonctionnement dans la préservation de la santé et la sécurité de tous.

Le personnel des Cités Cherbourgeoises prépare la réouverture au public pour un accueil adapté et réservé au strict nécessaire. A compter du 12 mai, nos bureaux sont à nouveau ouverts au public du lundi au vendredi aux horaires habituels : 8h-12h, 13h30-16h30.

**Les visites au siège sont à réserver uniquement pour ce qui ne peut pas se faire par téléphone ou e-mail. Un accueil adapté du public et une gestion précise des flux ont été mis en place.**

L'accueil du public sans rendez-vous sera possible quotidiennement au siège en limitant la présence des visiteurs à 5 personnes maximum à la fois. Les autres visiteurs seront invités à attendre leur tour en faisant la queue à l'extérieur en respectant une distance d'un mètre. Du gel hydroalcoolique est mis à disposition des visiteurs pour le nettoyage systématique des mains avant d'entrer dans les bureaux. Nous vous demandons lors de votre venue aux bureaux de la société de bien vouloir porter un masque et d'être muni de votre propre stylo.

Nous rappelons que nos locataires seront accueillis par le service clientèle :

- Sur rendez-vous pour la signature des baux, le montage éventuel des dossiers FSL ou Action Logement et la demande d'APL ;
- Sans rendez-vous en cas d'enregistrement de demandes de logement ou dans le cadre des enquêtes SLS/OPS ; pour la constitution des dossiers de demandes de logement.

**Pour payer votre loyer**, nous vous demandons de privilégier le paiement en ligne par carte bancaire en renseignant votre numéro de dossier, la mise en place d'un prélèvement automatique, l'envoi de chèque afin de limiter l'affluence dans nos bureaux.

Néanmoins, en dernier recours, vous avez la possibilité d'effectuer vos règlements en espèces auprès du service recouvrement. Toutes autres demandes seront gérées par téléphone, courrier ou mail.

Nous vous informons qu'il n'y aura pas d'accueil physique en ce qui concerne les réclamations techniques qui seront gérées uniquement par téléphone, courrier ou par mail. **Seules les réclamations « urgentes » seront traitées à savoir le dysfonctionnement des équipements du logement.**

En matière de pré-visite de logement avant départ, de réalisation des états des lieux entrants et sortants, suivi de travaux, nous précisons que la présence d'une seule personne sera autorisée lors de la visite et dans les conditions précisées ci-dessous :

- Le locataire devra **porter un masque et appliquer les gestes barrières**,
- Le locataire devra **se munir de son propre stylo** pour des raisons d'hygiène.

Suite au déconfinement, les interventions à domicile « urgentes » vont reprendre soit par notre régie ou par les entreprises prestataires.

Le personnel de notre société et les prestataires interviendront en respectant scrupuleusement les consignes sanitaires pour garantir leur sécurité et celle des habitants, en appliquant notamment les règles dictées par le guide de l'OPPBTP. Avant de pénétrer dans un logement occupé, chaque technicien fera signer un questionnaire de santé, une autorisation d'intervention et d'entrée au domicile du locataire.

Les visites dans les logements pour procéder à l'entretien des équipements recommencent également pour la robinetterie, les chaudières, les ballons d'eau chaude électrique et les VMC, etc., par les entreprises titulaires des marchés. Ces contrôles sont très importants et indispensables à l'usage normal des logements. En effet, ils garantissent la qualité et la sécurité des installations et contribuent à votre sécurité et à votre confort.

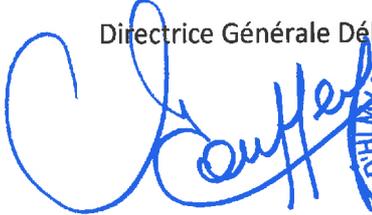
Dans ce contexte particulier, nous comptons sur votre compréhension pour mettre tout en œuvre et faciliter ces interventions à votre domicile. Nous vous remercions par avance de votre implication.

Nous vous rappelons que nous sommes joignables pendant les horaires susvisés au 02.33.87.66.00 ou par mail à l'adresse suivante : [info@sahlmcc.com](mailto:info@sahlmcc.com) et sur notre site Internet <https://www.lescitescherbourgeoises.com/>

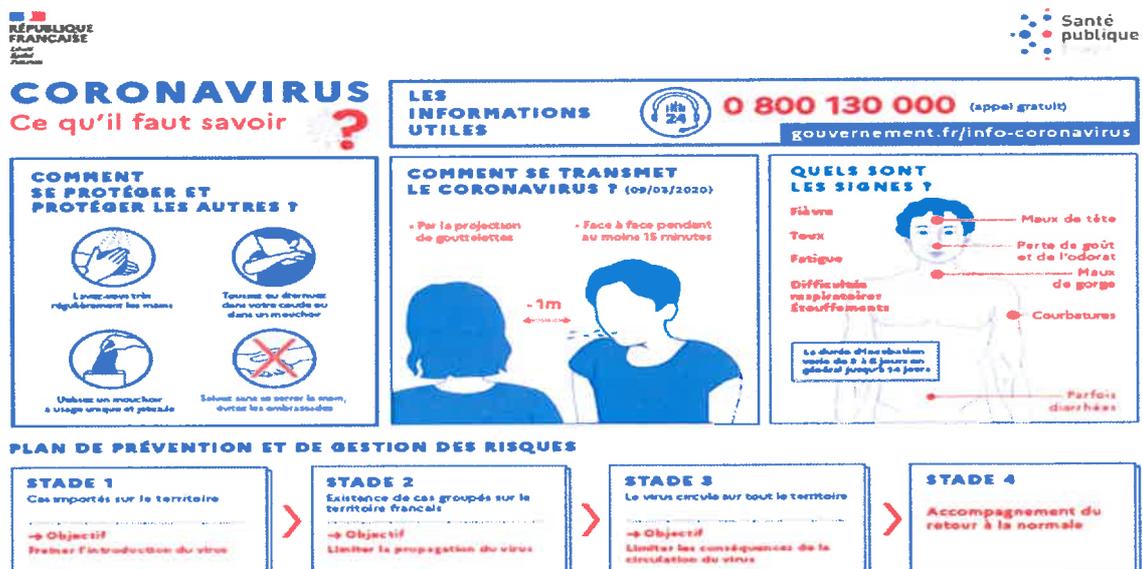
Nous vous souhaitons à chacun du courage dans cette période difficile, continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Directrice Générale Déléguée



Laurence CUPPEY



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Santé publique France

**CORONAVIRUS**  
Ce qu'il faut savoir ?

**LES INFORMATIONS UTILES** 0 800 130 000 (appel gratuit)  
gouvernement.fr/info-coronavirus

**COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?**

- Lavez-vous très régulièrement les mains
- Touez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetable
- Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

**COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ?** (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- Face à face pendant au moins 15 minutes

**QUELS SONT LES SIGNES ?**

- Fièvre
- Toux
- Fatigue
- Difficultés respiratoires
- Étouffements
- Maux de tête
- Perte de goût et de l'odorat
- Maux de gorge
- Courbatures
- Parfois diarrhées

La durée d'incubation varie de 2 à 6 jours en général jusqu'à 14 jours.

**PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES**

**STADE 1**  
Ces importés sur le territoire  
→ Objectif  
Freiner l'introduction du virus

**STADE 2**  
Existence de cas groupés sur le territoire français  
→ Objectif  
Limiter la propagation du virus

**STADE 3**  
Le virus circule sur tout le territoire  
→ Objectif  
Limiter les conséquences de la circulation du virus

**STADE 4**  
Accompagnement du retour à la normale